



C O M P T E R E N D U *modifié au point 3*

**Réunion du Comité de rivières
du 28 novembre 2007
au S.I. des Eaux des Moises (Perrignier)**

Etaient présents :

NOM	STRUCTURE	FONCTION / QUALITE
Collectivités		
M. REYNAUD	Président du Comité de rivières	Président CCCL
M. PHILIPPE	Mairie d'Allinges CCCL	
M. ARMINJON	Mairie de Margencel CCBC	Adjoint au maire
M. NEURY	Mairie de Veigy-Foncenex CCBC	Maire
M. BIAR	Mairie de Loisin CCBC	Maire adjoint
M. CHESSEL	Mairie de Draillant CCCL	Maire
M. BRASIER	Maire de Perrignier CCCL	Maire
M. ZORY	Mairie d'Orcier - CCCL	Maire
M. DUMONT	Mairie de Douvaine	
M. CHARMOT	Mairie de Bons-en-Chablais CCBC	
M. FILLION	Syndicat des Eaux des Moises	Président
Usagers et associations		
Mme BORNAGHI	Chambre de Commerce et d'Industrie 74	Représentant M. le président
M. BAL	ASTERS	Représentant M. le président
M. GAGNAIRE	Association pour la Sauvegarde du Léman	Président
M. CROLA	AAPPMA du Chablais Genevois	Représentant M. le Président
M. MORGANTINI	CDRP74	Représentant Mme la Présidente
M. GAGNAIRE	FRAPNA	Représentant M. le président
M. PITTET	Syndicat de l'Hôtellerie de Plein air	Président
Services de l'Etat et établissements publics		
M. CELLIER	ONEMA	Représentant Mme la déléguée régionale
Mme FRICKER	D.D.E. 74	Représentant M. le Directeur

NOM	STRUCTURE	FONCTION / QUALITE
M. TESSIER	DDAF	Représentant M. le Directeur
M. NUER	DDASS 74	Représentant M. le Directeur
Mme RATOUIS	DIREN	Représentant M. le Directeur
Membres associés		
M. FAVRE	Commission de la Pêche	Représentant M. le Président
Membres à voix consultatives		
Mlle FEL	Conseil Général 74	
M. MICHOU	DDAF 74	SEP
M. TOURAIS	CCBC	DST
M. WILHELM	SIEM	
M. CATINAUD	Fédération des pêcheurs 74	
Melle BOURCIER	Pays du Léman	
M. GIRARD	AAPPMA du Chablais Genevois	

Etaient excusés :

NOM	STRUCTURE	FONCTION / QUALITE
Collectivités		
M. COULOMBEL	Conseil régional Rhône-Alpes	Conseiller
M. Le Président	Conseil général Haute-Savoie	
M. CAMUS	Mairie de Brenthonne	Maire
M. SECHAUD	Syndicat des Eaux des Voirons	Président
M. BELLAMY	Syndicat Eau et Assainissement Fessy - Lully	Président
Usagers et associations		
M. FREGOLENT	Fédération des Pêcheurs 74	Président
M. le Président	Agence touristique départementale 74	
Services de l'Etat et établissements publics		
M. le Sous-Préfet	Sous-préfecture de Thonon-les-Bains	
M. le Directeur	Agence de l'eau RMC	
M. le Directeur	DRIRE	
Membres associés		
Monsieur le Président	DIAE du Canton de Genève	
M. HALDEMANN	Chambre genevoise d'agriculture	
M. LAPERROUSAZ	Mairie d'Hermance	Maire
Membres à voix consultatives		
Mme FOREST	Région Rhône-Alpes	
M. WISARD	DIAE du Canton de Genève	
M. SONNERAT	SMDEA	Président
M. GRAND	Conseil Général	
M. IRRMANN	Agence de l'eau RMC	Chargé d'affaires
Mme FALLOURD	Service Environnement – Ville de Thonon	
M. DUMONT	Service Eau – Ville de Thonon	

Ordre du jour :

1. Bilan de l'année 2007
2. Présentation pour validation du programme d'actions 2008

M. REYNAUD, Président du Comité de rivières ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la deuxième réunion du comité de rivières en phase opérationnelle et que le SYMASOL a pris un bon rythme de travail.

Il rappelle l'importance des délais entre le déclenchement d'une action et sa phase opérationnelle qui s'explique par les nombreuses étapes nécessaires à l'avancement des projets :

- montage du cahier des charges,
- consultation et choix d'un maître d'œuvre,
- travail sur le terrain avec les élus et les riverains qui met parfois en évidence des éléments plus complexes que prévu (ex. : dossiers du Pamphiot et du Vion),
- instruction des dossiers au titre de la loi sur l'eau.

Ceci explique que peu de travaux lourds aient été engagés à l'heure actuelle mais ce temps d'inertie permet d'arriver à des solutions acceptées par l'ensemble des partenaires.

1. Bilan de l'année 2007

Les actions prévues en 2007 pour les trois volets du contrat de rivières sont présentées. Sont mentionnées ci-dessous les remarques formulées par les participants.

Volet B1

Plan de gestion des berges :

- les travaux démarrés cette année ont été réalisés en majorité par des entreprises d'insertion professionnelle, qui fournissent un travail de qualité pour un prix très compétitif et une grande disponibilité,
- la Fédération de Pêche propose de travailler d'abord en amont même si les tronçons prioritaires se trouvent sur l'aval. M. CHATEAUVIEUX rappelle que l'urbanisation est moins importante à l'amont et qu'il s'agit de travailler dans un premier temps sur les tronçons à risques pour les biens et personnes.

Gestion des zones humides : la concertation avec les chasseurs est systématiquement engagée. Quelques problèmes mis en avant ont été résolus après discussion. La date des travaux sur le marais de Prat-Quemond a été différée pour prendre en compte la volonté des ACCA locales.

Renaturation de l'Hermance à Veigy : il s'agit d'un dossier complet alliant les aspects hydraulique, paysager, écologique... Le projet a dû être adapté aux emprises disponibles et s'avère nécessairement moins ambitieux que ce qui était espéré initialement. Les négociations foncières devront être engagées au cours des prochains mois pour régler les aspects fonciers d'ici le commencement des travaux prévu l'été prochain.

Volet C1

Communication sur les lessives sans phosphate : même si les phosphates sont aujourd'hui interdits dans les lessives, il peut être nécessaire de communiquer sur ce sujet pour inciter à l'application du décret. Il pourrait également être pertinent de sensibiliser à l'utilisation de produits vaisselle sans phosphate (le décret ne s'applique pas sur les produits vaisselle).

2. Présentation pour validation du programme d'actions 2008

La présentation n'a pas amenée de remarque particulière.

3. Réflexion sur l'élaboration d'un SAGE

M. REYNAUD annonce que le comité syndical du SYMASOL a décidé à l'unanimité de se lancer dans une procédure d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Pour cela, des demandes d'aide sont en cours auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région notamment.

M. REYNAUD précise que ce qui sera réalisé sur le territoire du sud-ouest lémanique pourra s'harmoniser demain avec les territoires qui souhaiteront éventuellement s'engager dans une telle démarche.

Il met également en avant le côté réglementaire du SAGE dont ne dispose pas le contrat de rivières (le SAGE est opposable au tiers).

Les partenaires donnent leur avis :

- M. PILLOT de l'Agence de l'Eau précise (par courrier en date du 12/02/08) :
*« En décembre 2005, le Comité d'agrément a donné un avis favorable au contrat de rivières du sud-ouest lémanique. Cet avis a été assorti du souhait que la procédure se prolonge, à terme, par un SAGE dont le périmètre serait a minima celui du contrat de rivières plus le territoire recouvrant la nappe de Thonon et celle d'Evian.
Aussi, aujourd'hui, dans le cadre d'une réflexion sur un SAGE, seul un périmètre cohérent avec cet avis peut recevoir un soutien de l'Agence de l'Eau.
Par ailleurs, afin de favoriser l'émergence d'un tel SAGE, le contrat de rivières prévoit d'ores-et-déjà des actions en faveur de la ressource en eau. Compte tenu des moyens humains insuffisants du SYMASOL, celles-ci ne peuvent actuellement pas être mises en œuvre. Aussi, il est proposé de financer un poste supplémentaire au SYMASOL pour :*
 - *dans un premier temps, travailler sur le volet ressource du contrat de rivières et porter l'étude bilan à mi-parcours,*
 - *dans un deuxième temps, élargir la réflexion sur les problématiques liées à un SAGE tout en créant des synergies avec les acteurs du territoire de Thonon et d'Evian. »*
- M. TESSIER de la DDAF informe que ses services sont prêts à aider rapidement sur les aspects méthodologique et réglementaire,
- Mlle FEL du Conseil général rappelle que le territoire des Dranses se lancera prochainement dans une démarche de gestion des milieux aquatiques. Commencer la procédure SAGE sur un petit territoire, le sud-ouest lémanique, est nécessaire mais il faudra penser à terme à l'échelle du Chablais.

4. Questions diverses

Le problème de pollution qu'a connu le Pamphiot cet été et notamment la plage d'Anthy est mis en avant. M. REYNAUD, en tant que Président de la C.C. des Collines du Léman, rappelle que cette collectivité avance au plus vite pour créer son réseau d'assainissement des eaux usées.

Pour conclure, M. REYNAUD annonce qu'il quitte ses fonctions d'élu. Il remercie les acteurs pour leurs engagements et souligne sa grande satisfaction d'avoir travaillé sur le contrat de rivières, sujet passionnant et très varié.